



Compte rendu Réunion de Conseil Municipal Du vendredi 17 novembre 2021

Présents :

- Monsieur Luc Ventre, Maire
- Madame Sabine Le Moullec, Première adjointe
- Madame Elisabeth Routier, Deuxième adjointe
- Monsieur Benoit Minard, Conseiller
- Monsieur Robin Ventre, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Coppenolle, Conseiller

Excusée :

- Mademoiselle Laura Routier, conseillère pouvoir donné à Madame Elisabeth Routier

Ouverture de séance 18h39

Secrétaire de séance Madame Le Moullec

En préambule, Monsieur Ventre informe le Conseil municipal que l'arrêt de travail de Madame Fournier, Secrétaire de Mairie, est prolongé jusqu'au 26 novembre 2021 inclus. Des démarches sont en cours pour trouver une solution de remplacement afin de permettre le règlement des factures et autres tâches administratives actuellement en attente.

1. Lecture et approbation du C. Rendu du Conseil Municipal du 1 octobre 2021

Comme convenu, le compte rendu a été transmis, par mail, aux membres du Conseil aux fins de lecture préalable.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité des présents sans qu'aucune question, ni remarque ne soient formulées.

2. Délégations au Maire

• Réunion PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

La 3^e réunion pilotée par le Cabinet Conseil vient d'avoir lieu. Le groupe de travail poursuit les travaux d'élaboration du Cahier des Charges qui sera donné au Cabinet Conseil retenu pour l'écriture du PLUi. Pour rappel ce n'est pas le même que celui qui officie actuellement pour le Cahier des Charges.



Quelques questions de fond sont soulevées :

- Une question autour du foncier qui se raréfie sur notre territoire du fait de la Loi sur la zéro artificialisation des terres.
- Quel type d'industrie souhaite-t-on valoriser ?
- Quel type de développement économique voulons-vous sur le territoire ?

Concernant la gouvernance :

- Comment seront impliquées toutes les communes du regroupement ?
- Les représentants font-ils bien remonter l'information comme ils s'y sont engagés ?
- Comment seront prises les décisions : à l'unanimité, à la majorité ou à la majorité qualifiée ?

A cet égard, proposition est faite de faire l'analyse du fonctionnement d'autres Communautés de Communes pour en évaluer le fonctionnement et en tirer leçon pour notre organisation.

- **CCOP**

Le passage à la **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)** a été validé lors du dernier Conseil Communautaire. Les grosses entreprises qui disposent de leur propre système d'enlèvement des déchets ne la paieront pas. Nous devrions rapidement être tous destinataire d'un courrier précisant ce changement de fonctionnement.

- **Projet de remise en fonction du puits**

En préambule, il faut noter qu'une étude patrimoniale a fait émerger le fait que personne n'avait répertorié ce puits jusqu'alors. Par ailleurs, le Cabinet KPMG mandaté par l'Agence de l'Eau, a validé que nous payons bien la taxe pollution.

Monsieur Ventre a rencontré l'ADTO à cet égard. Il ressort de cette rencontre :

- Que L'ADTO est intéressée pour nous accompagner dans ce projet.
- Que la remise en état du puits à des fins d'arrosage est tout à fait possible.
- Que les choses sont plus compliquées lorsqu'il s'agit de production d'eau potable du fait de la réglementation même si il y a des solutions techniques.

Quelques restrictions réglementaires :

- Le puits ne doit pas être à côté d'une route
- Il ne doit pas être à moins de 25 m d'une zone d'épandage.
- Il faut impérativement construire un bâtiment technique autour...etc.

Une solution serait de faire un forage directement dans la nappe phréatique sans se servir du puits actuel. Pour se faire il faudrait trouver une zone conforme à la réglementation. Trois possibilités à explorer :

- Entrée du village en venant de Fransures, juste avant la pâture.
- A côté de la marre, en face de l'ancienne grange Douchet, démolie depuis longtemps maintenant.



- A la sortie de la salle des fêtes, dans le triangle à côté de la pâture des chevaux de Mélanie, avec le matériel de filtrage dans le sous-sol de la Salle des fêtes.

Mais pour cela, il faut, avant toute chose, vérifier l'état sanitaire de la nappe phréatique et ce qu'elle supporterait en termes de débit. Et faire une demande d'utilité publique auprès de la Préfecture, demande obligatoire lorsqu'il s'agit d'eau potable.

Dans la continuité de ce projet, le Conseil soulève la question de l'utilisation du puits comme source de Réserve Incendie et ou comme point d'eau d'arrosage. Par ailleurs, il continue de réfléchir à un moyen d'utiliser l'eau de purge qui est toujours à fond perdu, conscient et soucieux du gaspillage d'eau qu'engendre ce dispositif.

A ce titre, notons qu'il y a eu une panne du système d'arrêt de la purge la semaine dernière. Veolia va prendre à sa charge le cubage lié à ce défaut et nous allons récupérer une clé de serrage pour pouvoir agir en urgence à l'avenir.

Au terme des débats, le Conseil autorise le Maire à lancer l'étude auprès de l'ADTO et à faire faire les diagnostics sanitaires et techniques relatifs à la nappe phréatique.

Ces délibérations sont prises à l'unanimité.

- **Marianne du Civisme**

Nous avons reçu la Marianne du civisme pour le taux de participation aux Elections Municipales.

- **Salon des Maires à Paris**

Monsieur Ventre est allé au salon des Maires comme chaque année. Il a ramené beaucoup de documentation sur l'environnement, l'électricité.... Ainsi que sur les systèmes de bornes médicales. A ce dernier titre, le conseil ne soutient pas, pour le moment, un projet d'installation d'un tel dispositif dans la commune.

Toute la documentation est à disposition à la Mairie.

- **Défibrillateur**

Nous avons désormais obligation d'installer un défibrillateur pour la salle des fêtes. Nous allons donc en faire l'acquisition rapidement (2000 euros).

Point d'installation retenu a priori : mur à côté de la Mairie, côté parking.

3. Délibérations

Délibération concernant les demandes de subvention pour les projets d'investissements de 2022

Après débat, le Conseil autorise le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention liées aux projets d'investissements de 2022.

La décision est prise à l'unanimité.



4. Organisation du projet Autoconsommation collective avec le SE 60

Nous avons sollicité SE60 pour un soutien en ingénierie pour ce projet d'Autoconsommation collective. Notre appel à manifestation d'intérêt a été retenu, nous en avons confirmation. Nous devons donc organiser une réunion de lancement de projet.

Luc Ventre, Benoît Minard et Robin Ventre seront parties prenantes de cette réunion et ont fait valoir leur intérêt de faire partie du comité de pilotage de ce projet à l'avenir.

Date à programmer

5. Préparation de la fête de Noël du 11 décembre 2021

Point d'avancement et de répartition des tâches pour l'organisation de la fête de Noël.

6. Questions diverses

- **Commission informatique**

Suite à la dernière commission informatique le 23 octobre 2021, des modifications ont été validées. Le Conseil est invité à aller regarder par lui-même les modifications apportées au site internet de la commune par Robin Ventre.

Par ailleurs, nous allons ajouter un lien sur le site avec la plateforme solidaires Entraides.org.

- **Travaux dans le clocher**

Les travaux de nettoyage du clocher et de pose d'un grillage pour empêcher les pigeons de nicher sont évalués à 2220 euros. Commande est faite. Il y avait urgence d'intervenir en la matière.

- **Frelons asiatiques**

L'entreprise est bien intervenue pour détruire le nid de frelons que nous avons repéré dans l'arbre derrière la marre.

- **Illuminations**

L'intervention de SPEE est prévue le 23 novembre.

Prochain Conseil Municipal le 4 février
Clôture de séance à 21h30